

N/Réf. : 141/CMA/LG/ACB/HS/2025

## AVIS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MARTINIQUE SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat après un examen approfondi du projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de la ville de Fort-de-France émet un avis favorable.

Toutefois elle tient à formuler les observations suivantes :

- Les modifications concernent plusieurs projets, à la fois publics et privés :
  - La réalisation d'une résidence favorisant la mixité intergénérationnelle sur l'îlot Savon à la ZAC Pointe Simon, avec galeries et retrait des façades pour introduire notamment plus de lumière et créer des conditions de vie plus satisfaisantes ;
  - La réalisation de logements évolutifs sociaux dans le périmètre RHI Trompeuse sans obligation de mixité ;
  - La réalisation d'un projet d'activité économique à Redoute ;
  - La réalisation d'un espace pluridisciplinaire de santé à Ravine Vilaine ;
  - La réhabilitation de la Fontaine Gueydon ;
  - L'extension de la destination de la zone uem afin de permettre l'implantation de locaux de type bureau ;
  - La reconstruction du restaurant Mc Donald's de Dillon ;

Ainsi que la modification de zones du PLU (article 6) permettant les constructions en hauteur avec stationnement végétalisé.

- Les projets s'inscrivent dans des dynamiques de repeuplement du centre-ville, de résorption de l'habitat insalubre, de développement et/ou maintien d'activités de proximité et donc d'emplois ainsi que la préservation patrimoniale. S'agissant des projets privés, la CMA note la perspective d'implantation d'activité artisanale et d'une offre de santé, signes de réponse immédiate aux besoins à la population.
- La CMA note également que la préservation de la qualité de vie au cœur est au cœur de plusieurs projets.
- Sur le plan environnemental, la préservation du paysage naturel, la circulation, le transport ainsi que les risques naturels doivent être des points de vigilance.



Le Président de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de Martinique

Henri SALOMON

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT DEUX PROJETS INCLUS  
DANS LE DOSSIER DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU PRESCRIT  
PAR ARRETE N° S-03/04/2025-109.**

- **Sur la parcelle O 1166 : Un permis tacite - 24 BR 090 - a été délivré le 19/11/2024 pour la réalisation d'un espace pluridisciplinaire chemin Osman NADEAU - RAVINE VILAINE ; le contrôle de légalité a été effectué le 20/11/2024 ; la pétitionnaire a obtenu une attestation de non recours des tiers le 1 juin 2025.**
- **Le restaurant Mc Donald's de Dillon implanté sur l'ilot 5 de l'OAP Morne Calebasse a obtenu un permis de démolir n° 24 BU 041 en date du 17/12/2024. Travaux de terrassement en cours.**